

Synthèse de l'atelier du 18/01/2024

Opportunités et contraintes liées à l'agriculture en zone inondable et péri-urbaine

1. Présentation générale

1.1. Projet CAFRUA

Le projet CAFRUA (Challenges pour l'adaptation de l'agriculture en zone inondable et péri-urbaine), financé par la Fondation Agropolis (2022-2024), porte sur la prise en compte de l'agriculture en zone inondable et péri-urbaine dans les stratégies de gestion et d'aménagement du territoire. Il s'agit, en particulier, de mieux caractériser les contraintes et opportunités qui portent sur ces exploitations. Afin d'identifier la vulnérabilité et les capacités d'adaptation des exploitations agricoles qui cultivent dans ces zones, plusieurs enquêtes ont déjà eu lieu et une série d'ateliers s'est déroulée entre 2023 et 2024.

1.2. Objectif et déroulé de l'atelier

Les premier et deuxième ateliers se sont tenus respectivement les 13 février 2023 et 03 juillet 2023. Le premier a réuni des agricultrices et agriculteurs du territoire proche de Montpellier et le second a réuni des représentants et représentantes d'institutions de ce même territoire. Ces deux ateliers ont eu le même objectif : aboutir à un état des lieux des opportunités et contraintes de l'agriculture en zone inondable et péri-urbaine. Les synthèses de ces ateliers sont disponibles sur le site so-ii.org/cafrua-ateliers-participatifs.

Le troisième atelier s'est tenu au domaine de Restinclières à Prades-le-Lez le 18 janvier 2024. Il a réuni les agriculteurs.ices et représentants.es d'institutions des deux ateliers précédents ainsi que les chercheurs.euses ayant participé au projet CAFRUA. L'objectif de ce dernier atelier était de produire un diagnostic partagé et d'envisager les pistes d'évolution. Dans un premier temps, chaque participant.e s'est brièvement présenté.e en précisant ses attentes vis-à-vis de l'atelier. Des restitutions de la part des participants ont permis d'alimenter et mettre en discussion une connaissance commune sur le territoire. En particulier, les diagnostics (réalisés lors des deux premiers ateliers) ont été présentés pour les mettre en débat. Sur cette base, un diagnostic partagé a été élaboré par les participants.es. Ensuite, des propositions de solutions ont été identifiées et discutées dans le cadre d'un exercice de prospective.

1.3. Participants

Au total, 6 agriculteurs.ices, 7 représentants.es d'institutions et 8 chercheurs.euses du projet ont pris part aux échanges. Les chercheurs.euses du projet ont notamment participé à cet atelier en présentant les premiers résultats du projet. L'animation de l'atelier a été aidée par la société

coopérative et participative [Lisode](#) et des interviews filmées ont été menées pendant la pause repas par un chercheur à l'UMR G-EAU.

Profil des agriculteurs et agricultrices :

- Viticulture : 3
- Polyculture-élevage : 1
- Maraîchage : 1
- Pépiniériste : 1

Institutions représentées :

- Montpellier Méditerranée Métropole service Service Agroécologie et Service gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (MMM)
- Collectivité de Marsillargues
- Syndicat Mixte du Bassin de l'Or (SYMBO)
- Chambre d'Agriculture de l'Hérault (CA34)
- SAFER Occitanie
- Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Lez

Unités de recherche et domaines d'expertises des chercheurs et chercheuse impliqués.ées :

- UMR G-EAU (INRAE) : agronomie et économie
- UMR Innovation (INRAE) : agronomie, économie et géographie
- UMR Art-Dev (CNRS) : géographie

1.4. Attentes

Les attentes exprimées par les personnes participantes concernent plusieurs aspects :

- trouver des idées, des informations et des connaissances sur
 - le maintien, l'adaptation et la résilience de l'activité agricole
 - l'installation d'agriculteurs.ices
 - le contexte local
- échanger, partager et croiser ses connaissances avec les autres acteurs pour
 - dégager des pistes communes
 - développer la coordination entre les acteurs
- trouver des solutions et actions pour
 - co-construire des stratégies d'aménagement
 - identifier des pratiques agricoles durables pour la préservation du milieu.

2.1. Opportunités liées à la localisation de l'agriculture en zone inondable et péri-urbaine

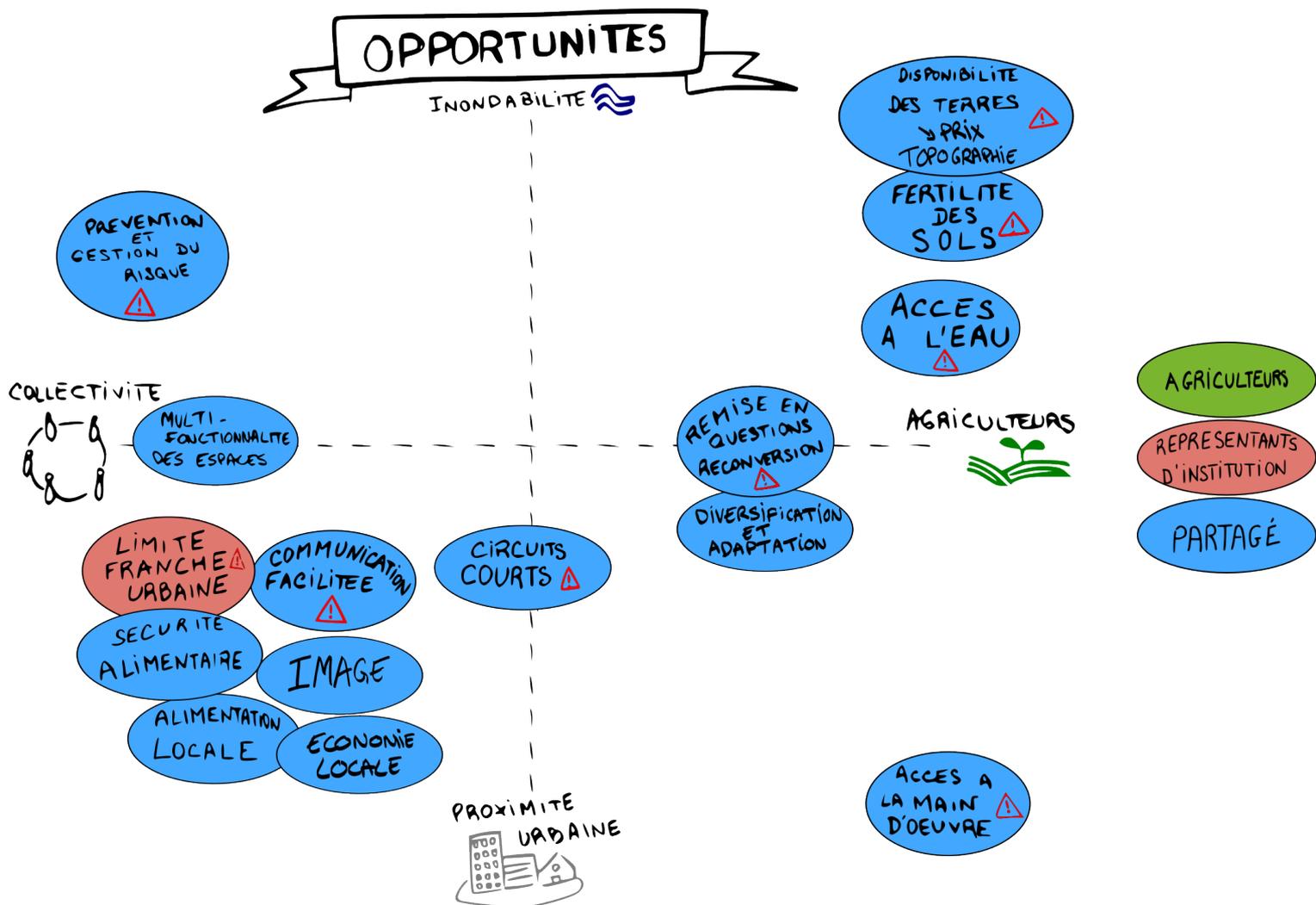


Figure 1 : Opportunités identifiées par les participants

La figure 1¹ présente le résultat du diagnostic partagé réalisé lors de l'atelier concernant les opportunités d'avoir et de faire de l'agriculture en zone inondable (ZI) et péri-urbaine (PU).

L'axe horizontal désigne le bénéficiaire de l'opportunité (collectivité ou agriculteurs) et l'axe vertical attribue un facteur explicatif prépondérant à l'opportunité (inondation ou proximité urbaine). Lorsque les idées apparaissent en bleu c'est qu'elle sont partagées au sein du groupe (agriculteurs, institutionnels et chercheurs). Le schéma montre ainsi que les opportunités identifiées font globalement consensus entre les différents groupes d'acteurs. Pour autant, de nombreux points

1 Le code couleur indique les éléments mentionnés par chaque groupe individuellement et ceux étant communs. (en bleu : commun, en rouge : institutionnels seulement, en vert : agriculteurs.ices seulement). Les points d'exclamations en rouge signalent les points de vigilance émis lors des discussions.

de vigilances (désaccords au sein du même groupe, nuances, condition(s) pour que ce soit une opportunité, association à une contrainte) ont été émis. Il a notamment été dit que « quasiment chaque opportunité est conditionnée par des contraintes ». Ces points de vigilances ont été identifiés sur le schéma par un sigle « attention », concernent ces opportunités. Par ailleurs, le schéma montre que plus d'opportunités au maintien de l'agriculture en zone péri-urbaine et inondable bénéficient à la collectivité en particulier la gestion des inondations et la sécurité alimentaire.

Le tableau 1 décrit les opportunités présentées dans la figure 1 et les points de vigilances qui sont identifiés par l'icône ⚠.

Tableau 1: Résumé des opportunités ressortant du diagnostic partagé

Origine	Catégorie	Détails
Zone inondable	Disponibilité des terres (agriculture)	<ul style="list-style-type: none"> Les prix des zones agricoles en ZI sont supposément moins hauts <ul style="list-style-type: none"> la compétition foncière est plus faible La topographie plane des parcelles en ZI (bord de cours d'eau) est plus propice à l'agriculture, notamment le maraîchage
		⚠ cf contraintes pour la construction de bâtiments en zone inondable
Zone inondable	Fertilité des sols (agriculture)	<ul style="list-style-type: none"> Sédiments riches en limons et matière organique Augmentation des rendements
		<ul style="list-style-type: none"> ⚠ point non partagé par tous les agriculteurs.ices. ⚠ ne concerne que le débordement de cours d'eau et pas le ruissellement ⚠ Si la durée de submersion est trop importante, il y a une perte de fertilité et des impacts trop importants sur les cultures : cela devient une contrainte.
Zone inondable	Accès à l'eau (agriculture)	<ul style="list-style-type: none"> irrigation (car proximité de la plaine alluviale) eau d'inondation
		<ul style="list-style-type: none"> ⚠ l'irrigation par BRL n'est pas fonctionnelle et accessible sur tout le territoire ⚠ l'eau n'est pas « utile » et utilisable lorsque le courant est trop rapide ⚠ remontée de sel sur certaines zones (renforcé par les zones

Origine	Catégorie	Détails
		écologiques qui favorisent la remontée par le manque d'eau douce)
Zone inondable	Prévention et gestion du risque (collectivité)	<ul style="list-style-type: none"> • L'agriculture contribue à la prévention et la gestion du risque inondation : <ul style="list-style-type: none"> ◦ zone d'expansion des crues et absorption d'eau de ruissellement (principe de « ville éponge », où l'eau peut s'infiltrer) ◦ en amont, l'agriculture permet de limiter les écoulements d'eau dans la ville et les autres espaces agricoles en aval ◦ en aval, l'agriculture permet d'absorber le surplus d'eau de la ville
		<p> À condition que le rôle des agriculteurs.ices soit reconnu et compensé financièrement</p> <ul style="list-style-type: none"> • valable pour d'autres risques comme la gestion des incendies
Zone péri-urbaine et zone inondable	Remise en question, adaptation et diversification (agriculture)	<ul style="list-style-type: none"> • La zone inondable et les restrictions de constructions ou d'adaptation du bâti existant forcent à se remettre en question et à être créatif pour soit : <ul style="list-style-type: none"> ◦ s'adapter ◦ diversifier ses activités
		<p> A l'extrême, cela amène les agriculteurs.ices à envisager l'arrêt de l'activité agricole et une reconversion.</p>
Zone péri-urbaine et zone inondable	Multi-fonctionnalité des espaces (collectivité)	<ul style="list-style-type: none"> • Intérêt paysager (amélioration du cadre de vie) • Lutte contre la cabanisation et intérêt pédagogique pour la population • Amélioration de la qualité de l'eau • Rafraîchissement • Biodiversité favorisée grâce au maintien des zones humides
		<p> La biodiversité ou la qualité de l'eau sont favorisées seulement si l'agriculture est adaptée aux zones humides et sans intrants nocifs pour l'environnement</p> <p> La multifonctionnalité d'un milieu entraîne de nombreuses</p>

Origine	Catégorie	Détails
		contraintes (voir contraintes)
Zone péri-urbaine	Accès à la main d'oeuvre (agriculture)	<ul style="list-style-type: none"> Être proche des villes facilite l'accès à la main d'oeuvre
		<ul style="list-style-type: none">  Le logement des saisonniers et salariés permanents est complexe prix élevés logements précaires à l'Est du territoire pour la main d'oeuvre saisonnière essentiellement étrangère  La main d'oeuvre qui n'est pas du milieu a besoin de formation  Il y a concurrence avec d'autres secteurs plus attractifs
Zone péri-urbaine	Circuits courts (agriculture et collectivité)	<ul style="list-style-type: none"> La proximité urbaine est une opportunité commerciale pour les agriculteurs.ices par l'ouverture des débouchés et une facilitation de la vente Liens avec : <i>alimentation et économie locale ; communication et image.</i>
		<ul style="list-style-type: none">  Tous les types d'agriculture n'en bénéficient pas  Mentionné par les agriculteurs.ices : impossibilité de se coordonner avec la restauration collective (organisation, prix d'achat...)  Mentionné par les agriculteurs.ices : la politique alimentaire et agroécologique (P2A) pourrait être mieux articulée avec les agriculteurs.ices en place
Zone péri-urbaine	Alimentation et économie locale (collectivité)	<p>L'agriculture proche des villes permet :</p> <ul style="list-style-type: none"> de faire vivre l'économie locale d'avoir une alimentation locale participe à la sécurité alimentaire
Zone péri-urbaine	Communication et image (collectivité)	<ul style="list-style-type: none"> Être proche des villes rend nécessaire et facilite la communication entre agriculteurs.ices et riverain.es : <ul style="list-style-type: none"> car il y a un besoin des riverain.es de mieux connaître les pratiques agricoles La collectivité peut s'appuyer sur l'agriculture de proximité pour

Origine	Catégorie	Détails
		« améliorer » son image
Zone péri-urbaine	Limite franche urbaine (collectivité)	<p>La délimitation nette entre la ville et l'agriculture, favorisée par des outils réglementaires comme les PAEN (Périmètres de protection et de valorisation des Espaces Agricoles et Naturels périurbains), permet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un cadre de vie clair et agréable • la non constructibilité qui assurera la pérennité à la fois pour le foncier et le paysage • à l'agriculture en bordure de ville d'agir comme zone tampon (rétention de l'eau de ruissellement) • d'avoir une ceinture vivrière clairement délimitée <p> Les outils réglementaires comme les PAEN sont vite complexes et il y a une difficulté de projection dans le temps</p> <p> Les agriculteurs voient à cette limite franche un futur risque d'urbanisation (exemple de la nouvelle gare TGV)</p>

2.2. Contraintes liées à la localisation de l'agriculture en zone inondable et péri-urbaine

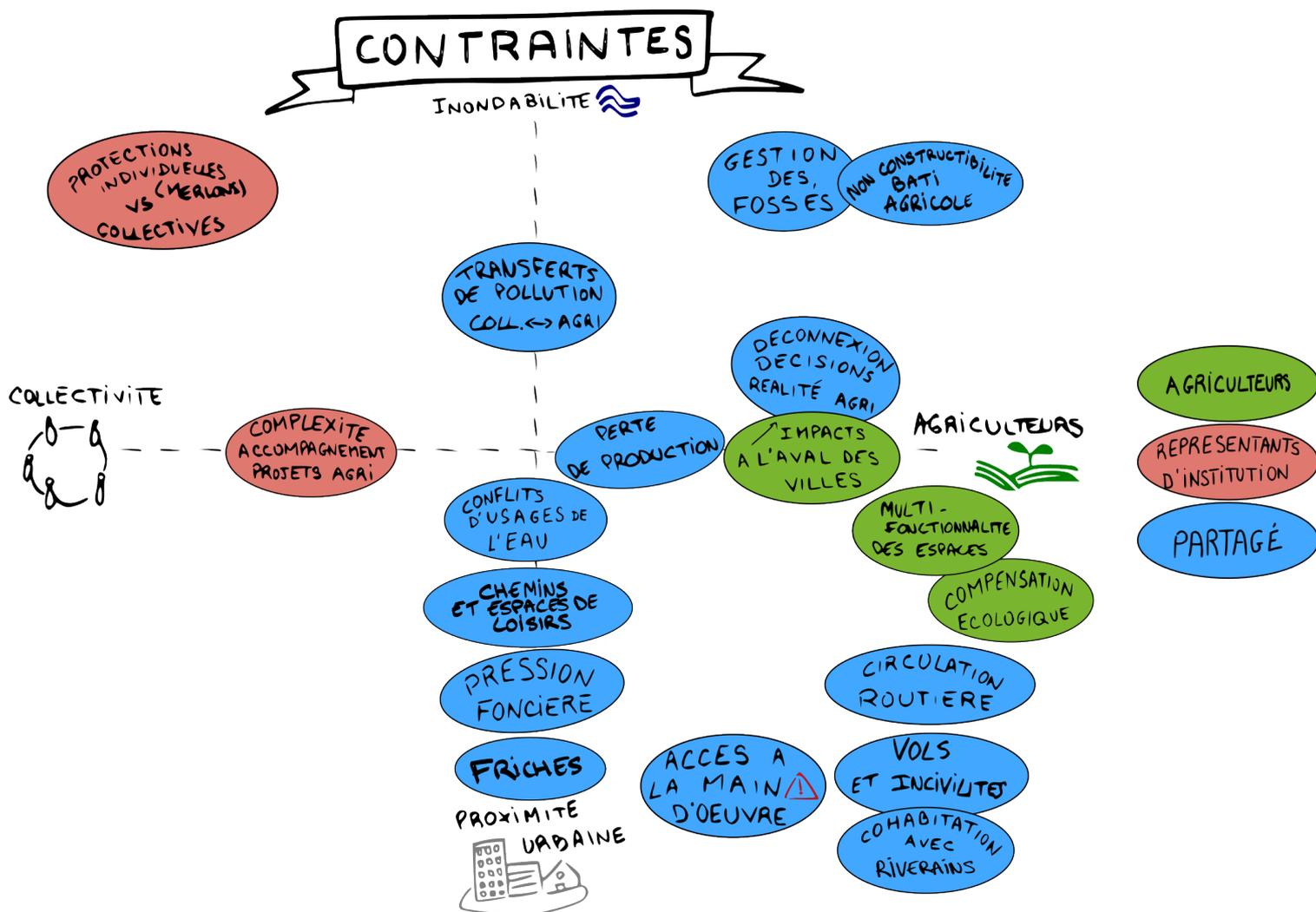


Figure 2 : Contraintes identifiées par les participants

La figure 2² présente les contraintes identifiées collectivement d'avoir et de faire de l'agriculture en zone inondable et péri-urbaine. On peut constater que la plupart des contraintes portent sur les agriculteurs.

2 Le code couleur indique les éléments mentionnés par chaque groupe individuellement et ceux étant communs. (en bleu : commun, en rouge : institutionnels seulement, en vert : agriculteurs.ices seulement). Les points d'exclamations en rouge signalent les points de vigilance émis lors des discussions.

Le tableau 2 décrit les contraintes présentées dans le schéma et les points de vigilances qui sont identifiés par l'icône ⚠ :

Tableau 2 : Résumé des contraintes ressortant du diagnostic partagé

Origine	Catégorie	Détails
Zone inondable	Non constructibilité du bâti agricole (agriculture)	<ul style="list-style-type: none"> • La construction de bâti est impossible ou inadaptée entraînant les conséquences suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ◦ la transmission est rendue difficile à cause d'outils de production non fonctionnels ou peu attractifs. ◦ le manque de bâti limite la marge de manœuvre pour s'adapter (activités annexes, vente directe, transformation, stockage). • Il y a un traitement différentiel entre les enjeux agricoles et non agricoles (constructions par des collectivités par exemple)
Zone inondable	Gestion des fossés (agriculture)	<ul style="list-style-type: none"> • La répartition des responsabilités entre agriculteurs.ices et collectivités pour l'entretien des cours d'eau et des fossés est mal connue et sa mise en application concrète est défailante • Manques de moyens de la part des collectivités pour l'entretien des fossés
Zone inondable	Transferts de pollution (agriculture et collectivité)	<ul style="list-style-type: none"> • Pollution de la ville par l'agriculture (pour la collectivité) : <ul style="list-style-type: none"> ◦ pollutions air, eau, sol ◦ nuisances sonores, olfactives et/ou visuelles • Proximité entre l'agriculture et les milieux sensibles (pour l'agriculture) <ul style="list-style-type: none"> ◦ l'agriculteur.ice doit faire plus attention (adapter ses pratiques, limiter les intrants, etc.) car l'impact n'est pas le même que hors zone inondable • Pollution de l'agriculture par la ville (pour l'agriculture) <ul style="list-style-type: none"> ◦ les zones agricoles en aval des villes sont réceptrices des écoulements urbains chargés de polluants • Les agriculteurs.ices ressentent une injustice de communication selon l'origine du transfert de pollution <ul style="list-style-type: none"> ◦ exemple : les boues urbaines avec des métaux se retrouvant sur les parcelles agricoles ne sont pas communiquées de la même manière que la pollution de la ville par l'agriculture
Zone inondable	Protections individuelles vs collectives	<ul style="list-style-type: none"> • Les aménagements agricoles de protection contre les inondations impactent la collectivité :

Origine	Catégorie	Détails
	(collectivité)	<ul style="list-style-type: none"> ◦ détournement de l'eau (merlons, drainage) ◦ réduction de la zone d'expansion des crues (éventualité de la création d'un sur-aléa en aval)
Zone inondable et péri-urbaine	Déconnexion décisions et réalités des agriculteurs.ices (agriculture)	<ul style="list-style-type: none"> • La réglementation est complexe et évolue sans cesse. • Il y a beaucoup de strates administratives et pas d'accompagnement des agriculteurs.ices dans les démarches. • Les agriculteurs.ices doivent s'adapter constamment à de nouvelles contraintes et manquent par conséquent de visibilité à long terme • Manque de communication/coordination entre les acteurs
Zone inondable et péri-urbaine	Augmentation des impacts à l'aval des villes (agriculture)	<ul style="list-style-type: none"> • Les zones agricoles sont moins bien protégées que les villes et subissent l'augmentation des inondations en aval des zones imperméabilisées • Pollution de la ville vers l'agriculture (voir contrainte transferts de pollution)
Zone inondable et péri-urbaine	Perte de production (agriculture)	<ul style="list-style-type: none"> • L'inondation cause : <ul style="list-style-type: none"> ◦ des contraintes sur le choix des cultures ◦ des pertes de récolte et cultures • Ces pertes sont accentuées par une défaillance du système d'indemnisation (assurances et calamité agricole) • Les infrastructures péri-urbaines accentuent la pression des animaux (sangliers, lapins)
Zone inondable et péri-urbaine	Multi-fonctionnalité des espaces (agriculture)	<ul style="list-style-type: none"> • La multifonctionnalité d'un milieu entraîne de nombreuses contraintes (superposition des lois par exemple)
		<p> Représente une opportunité pour la collectivité (voir opportunités)</p>
Zone inondable et péri-urbaine	Complexité de l'accompagnement des projets agricoles (collectivité)	<ul style="list-style-type: none"> • Vision d'ensemble et multi-sites nécessaire (pour la collectivité), comme par exemple : <ul style="list-style-type: none"> ◦ les prairies sont pertinentes mais nécessitent des bâtiments d'élevage, or ce n'est pas possible sur place, il faut délocaliser les bâtiments ◦ le maraîchage proche des villes est intéressant mais il y a besoin de serres, non possible en zone inondable • Multi-fonctionnalité : multi-acteurs, biodiversité, zones humides (pour la collectivité et l'agriculture) <ul style="list-style-type: none"> ◦ besoin de plus de technicité et une ingénierie spécifique pour

Origine	Catégorie	Détails
		<ul style="list-style-type: none"> ◦ l'aménagement <ul style="list-style-type: none"> ◦ anticiper et amortir les pertes • Respect du paysage (pour la collectivité) <ul style="list-style-type: none"> ◦ où bâtir, aménager en prenant en compte plusieurs enjeux/paramètres ? ◦ Nécessité d'appréhender l'ensemble paysager pour les constructions et infrastructures agricoles (haies, réseau de drainage, etc.) • Manque de coordination entre les différentes institutions et au sein des institutions elles-mêmes <ul style="list-style-type: none"> ◦ l'inclusion de l'agriculture dans les compétences institutionnelles comme les EPTB ou collectivités est nouvelle. Il faut du temps pour faire évoluer la manière de travailler
Zone péri-urbaine	Circulation routière (agriculture)	<ul style="list-style-type: none"> • Il est difficile de circuler pour plusieurs raisons : <ul style="list-style-type: none"> ◦ zone faible émission (vignette Crit'Air, dérogations non effectives, craintes des agriculteurs.ices) ◦ les communes anciennement agricoles se sont étendues et densifiées, les voies ne sont plus adaptées aux engins agricoles
Zone péri-urbaine	Accès à la main d'oeuvre	<ul style="list-style-type: none"> • La main d'œuvre préfère travailler en ville • Besoin de formation pour la nouvelle main-d'oeuvre <p> Ce point n'est pas partagé par tous (cf tableau opportunités) : la proximité de la ville peut faciliter l'accès à la main d'oeuvre</p>
Zone péri-urbaine	Conflits d'usages de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> • La multitude d'acteurs provoque des conflits d'usage de l'eau : <ul style="list-style-type: none"> ◦ prélèvements agricoles ◦ étalement urbain ◦ augmentation de la population
Zone péri-urbaine	Vols et incivilités (agriculture)	<ul style="list-style-type: none"> • La proximité à la ville accentue le vol, le vandalisme et les dépôts sauvages. • Cela peut induire l'obligation de protéger les cultures et parcelles ce qui provoque en retour un impact potentiellement non souhaité sur le paysage : <ul style="list-style-type: none"> ◦ maraîchage sous tunnel ◦ clôtures, grillages

Origine	Catégorie	Détails
Zone péri-urbaine	Cohabitation avec les riverain.es (agriculture)	<ul style="list-style-type: none"> • La méconnaissance des enjeux agricoles et modes de production créé une stigmatisation de l'agriculteur comme « pollueur » qui provoque : <ul style="list-style-type: none"> ◦ une pression sociale ◦ un ressenti de manque de reconnaissance pour le travail d'agriculteur/agricultrice (nourrir la population) • Les néo-ruraux/rurales (rurbain.es) perçoivent l'agriculture comme une nuisance
Zone péri-urbaine	Chemins et espaces de loisirs (agriculture et collectivité)	<ul style="list-style-type: none"> • Il existe des conflits d'usages pour l'agriculture péri-urbaine avec l'augmentation de l'utilisation des chemins en bord de parcelles pour le loisir <ul style="list-style-type: none"> ◦ dépôts de déchets sur les chemins ruraux
Zone péri-urbaine	Pression foncière et friches (agriculture et collectivité)	<ul style="list-style-type: none"> • Le prix des terrains agricoles est très élevé, ce qui le rend difficile à acquérir pour les agriculteurs.ices mais aussi pour les collectivités <ul style="list-style-type: none"> ◦ marché foncier très spécifique car zone urbaine importante • L'enfrichement péri-urbain est provoqué par l'achat de terrains pour l'investissement et la spéculation foncière

3. Activité de prospective

Lors de l'activité de prospective réalisée dans l'après-midi, il a été demandé aux participants (séparés en deux sous-groupes), de se projeter à l'horizon 2035 pour voir l'éventail des solutions possibles et les stratégies à mener pour atteindre un des quatre scénarios qui leur ont été proposés. Les deux groupes ont choisi de travailler sur le même scénario, à savoir : *Le territoire so-ii (Grand Montpellier) a réussi à s'adapter au changement climatique et favoriser l'alimentation locale.*

Cinq indicateurs ont été définis pour décrire ce scénario :

- urbanisation stabilisée ;
- maintien ou augmentation des surfaces agricoles ;
- production agricole à destination de la population locale ;
- dommages totaux (agricoles, urbains, individus) liés aux risques climatiques réduits ;
- sécurité des personnes augmentée.

Le travail réalisé par les deux groupes a permis d'explorer les grandes lignes essentielles pour atteindre un objectif compatible avec le scénario choisi. Ces grandes lignes sont détaillées dans le tableau 3.

Tableau 3 : Bilan des actions proposées pour atteindre le scénario « s'adapter au changement climatique et favoriser l'alimentation locale »

Thématique	Détail
<p>Politique foncière et immobilière</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction drastique des projets immobiliers notamment face à la réduction de la disponibilité en eau <ul style="list-style-type: none"> ◦ zéro artificialisation "nouvelle" et non "nette" • Politique publique d'acquisition foncière de surfaces agricoles par la collectivité <ul style="list-style-type: none"> ◦ travail à l'échelle inter-communale (EPCI) pour mutualiser les coûts • Densification de l'urbain existant avec valorisation économique du secteur agricole par le développement de commerces • Maîtrise de l'urbanisation grâce aux outils comme les PLU, les PAEN <ul style="list-style-type: none"> ◦ désimperméabilisation des sols et recyclage de l'eau (capter l'eau qui passe plutôt qu'elle soit déversée directement dans les océans) • Favorisation de l'accès au foncier agricole pour les installations agricoles par des actions sur le bâti <ul style="list-style-type: none"> ◦ adaptation du bâti existant <ul style="list-style-type: none"> ▪ remise en état ▪ protections face au risque d'inondation ◦ mutualisation de bâti ou matériel pour réduire : <ul style="list-style-type: none"> ▪ les coûts d'investissements ▪ l'emprise du bâti au sol ◦ dérogations pour le bâti à vocation exclusivement agricole en zone inondable <ul style="list-style-type: none"> ▪ installations légères pour le stockage par exemple ▪ prise en compte des besoins réels des agriculteurs.ices (dimensions des bâtis adaptées au matériel et stocks)
<p>Gouvernance et coordination entre acteurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nouvelle forme de gouvernance <ul style="list-style-type: none"> ◦ renforcement des structures existantes (ASA) en donnant plus de moyens financiers ◦ à l'échelle EPCI / locale pour éviter les mesures trop larges et non adaptées ◦ trouver des exemples sur d'autres territoires (benchmark) • Renforcement de la coordination des acteurs <ul style="list-style-type: none"> ◦ centralisation des informations <ul style="list-style-type: none"> ▪ installation/transmission ▪ diversification ◦ favorisation de l'implication des agriculteurs.ices dans les décisions
<p>Développement des surfaces agricoles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien et valorisation du parcellaire agricole existant : <ul style="list-style-type: none"> ◦ en priorité sur les zones les plus fertiles ◦ favoriser le développement de la production agricole ◦ remise en culture • Diversification des cultures pour orienter l'agriculture vers des productions alimentaires <ul style="list-style-type: none"> ◦ renforcement de l'accompagnement d'agriculteurs.ices (formations,

Thématique	Détail
	<p>conseils et financièrement)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Reconquête des friches <ul style="list-style-type: none"> ◦ lien avec la politique publique d'acquisition foncière ◦ conditionnalité de l'usage agricole des terres lors de l'achat → exemple : obligation de mise en culture d'ici 3 ans ◦ appui avec l'aide d'outils de surveillance des friches comme « Vigi-friches » mis en place par la SAFER Occitanie • Mobilisation des espaces naturels pour accueillir une agriculture multifonctionnelle (préservation du milieu, production alimentaire, économie locale, agri-tourisme...) • Accompagnement à l'installation/transmission personnalisé <ul style="list-style-type: none"> ◦ importance de la gestion de l'irrigation ◦ accès au bâti (lien vers la politique foncière) ◦ sensibilisation aux enjeux environnementaux de ces espaces agricoles
<p>Développement économique agricole</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Marchés publics pour produits locaux <ul style="list-style-type: none"> ◦ favorisation des débouchés de l'agriculture locale (gouvernance) • Valorisation (labels, contrats, transformation) <ul style="list-style-type: none"> ◦ rendre les exploitations rentables ◦ développer les points de ventes favorisant les circuits courts
<p>Sécurisation du revenu face au risque</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Solidarité face aux risques (assurances, collectivités, consommateurs) <ul style="list-style-type: none"> ◦ reconnaissance du rôle de l'agriculteur.trice pour services écosystémiques <ul style="list-style-type: none"> ▪ sensibilisation des consommateurs.trices ▪ compensation pour services rendus (mesures agroécologiques) ▪ outils mobilisables : Paiement pour Service Ecosytémiques, Bail Rural Environnemental, etc. ▪ meilleure utilisation de la compensation collective agricole déjà existante ◦ pollueurs-payeurs • Adaptation du bâti agricole par l'accompagnement face à la vulnérabilité du au risque inondation • Réduction de l'aléa et de l'exposition <ul style="list-style-type: none"> ◦ systématisation de zones tampons entre espaces urbains et zones agricoles ◦ restauration des fossés et cours d'eau grâce à une politique environnementale qui permette un bon fonctionnement de l'écosystème <ul style="list-style-type: none"> ▪ accompagnement technique
<p>Communication</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Culture du risque pour réduire les risques climatiques sur les citoyens.nes • Culture agricole du territoire <ul style="list-style-type: none"> ▪ redonner du pouvoir aux agriculteurs.rices sur la valorisation des produits ▪ améliorer la cohabitation entre riverains et agriculteurs.ices ▪ éco-tourisme pour la valorisation de produits et du paysage ▪ zones de loisirs dans les zones tampons par exemple